



**Secrétariat des conférences
intergouvernementales
canadiennes**

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/26-2003
ISBN 0-660-62372-2



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca



**Secrétariat des
conférences
intergouvernementales
canadiennes**

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 2003**

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre

Table des matières

Partie I : Message du dirigeant de l'organisme	1
Partie II : Aperçu de l'organisme	2
Mandat, mission et vision	2
Organisation du Secrétariat	2
• Description du secteur d'activité	2
• Structure de l'organisation	2
• Organigramme	3
Partie III : Rendement de l'organisme	4
Contexte socio-économique	4
Attentes en matière de rendement et Tableau des résultats stratégiques	5
Réalizations en matière de rendement	5
• Services aux conférences	8
• Services d'information	10
• Présentation des renseignements financiers	11
Partie IV : Rendement financier	12
Aperçu du rendement financier	12
Tableaux financiers récapitulatifs :	
• Besoins financiers par autorisation	13
• Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles	13
• Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme	14
• Recettes non disponibles	14
Partie V : Autres renseignements	15
• Liste de rapports de l'organisme	15
• Personne-ressource pour plus de renseignements	15
Annexe 1 : Conférences servies par le SCIC - Ventilation par secteur et par niveau	16
Annexe 2 : Tableau financier - Contributions provinciales au budget du SCIC	17

Partie I : Message

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) est un organisme qui fournit les services administratifs nécessaires à la planification et au déroulement de réunions intergouvernementales de niveau supérieur au Canada. Il a été créé en 1973 par les premiers ministres canadiens. Étant donné que le SCIC est un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux, il a le statut d'organisme intergouvernemental neutre. Les relations intergouvernementales sont un élément fondamental pour gérer la fédération canadienne. Les réunions que sert le Secrétariat constituent en effet des tribunes où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux discutent de questions d'intérêt commun et coordonnent leurs divers programmes et politiques.

En 2002-2003, le SCIC a servi 117 conférences à divers endroits au pays, de St. John's à Victoria et dans le nord jusqu'à Dawson City. Six de ces réunions se situaient au niveau des premiers ministres, 57 au niveau des ministres et 54 à celui des sous-ministres. Le gouvernement fédéral a participé à 77 réunions tandis que les 40 autres concernaient essentiellement les provinces et les territoires.

Le financement des soins de santé a occupé une place dominante dans le programme de travail de la plupart des réunions de niveau supérieur et surtout de la Réunion fédérale-provinciale des premiers ministres à Ottawa en février 2003 ainsi que des deux réunions spéciales des premiers ministres provinciaux qui l'ont précédée. Le SCIC a en outre fourni ses services à trois réunions annuelles des premiers ministres, soit la 43^e Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux à Halifax, la Conférence 2002 des premiers ministres de l'Ouest à Dawson City, et la 27^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada à Québec.

Le secteur de conférences le plus actif fut celui de la santé qui a compté pour 17 conférences servies, abstraction faite de celles des premiers ministres. Viennent ensuite les secteurs suivants qui sont toujours des clients de premier ordre : ressources et services sociaux (12), éducation (11), et justice et solliciteur général (9). Au cours de l'exercice, le Secrétariat a fourni des services à une nouvelle catégorie, soit une réunion fédérale-territoriale, lors de la Conférence des ministres des Mines du Nord tenue à Yellowknife. Le Secrétariat a également servi pour la première fois la Conférence biennale de l'Association nationale de tuteurs et de curateurs publics.

La popularité du site Web du SCIC, qui affiche entre autres les communiqués dès que les conférences les rendent publics, a continué de progresser. En effet, le nombre de consultations ne cesse d'augmenter à chaque année et les 1 875 000 visiteurs en 2002-2003 représentent un accroissement de près de 28 % par rapport à l'année précédente. Cela porte le nombre total de consultations à plus de 6,1 millions depuis la création du site en juillet 1997.

Stuart MacKinnon
Secrétaire, Conférences intergouvernementales canadiennes

Partie II : Aperçu de l'organisme

Mandat, mission et vision

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui a eu lieu en mai 1973. Il a été désigné ministère fédéral par décret en conseil du 29 novembre 1973. Son mandat consiste essentiellement à exceller en matière de planification et d'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur, ainsi qu'au chapitre de la prestation de services à de telles conférences. L'objectif du programme est de libérer les ministères clients, dans pratiquement tous les secteurs d'activité gouvernementale, des nombreuses tâches techniques et administratives associées à la planification et à la tenue des conférences en question afin de leur permettre de se concentrer sur les questions de fond. Le Secrétariat fournit ses services non seulement à des réunions fédérales-provinciales-territoriales, mais aussi à des réunions provinciales-territoriales.

Au nombre des services offerts par le SCIC figurent l'aménagement des locaux de la conférence; l'affectation d'un secrétaire; l'interprétation simultanée; la traduction, l'impression, la distribution et le contrôle des documents; les relations avec les médias; la sécurité; la mise en place de matériel technique; et la prestation de services de secrétariat. En plus de fournir ces services de conférences partout au Canada, le Secrétariat garde des archives qu'il met à la disposition des gouvernements.

Organisation du Secrétariat

Description du secteur d'activité

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes est un petit organisme, à un seul programme, qui fournit des services administratifs pour la planification et l'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur dans presque tous les secteurs de l'activité gouvernementale.

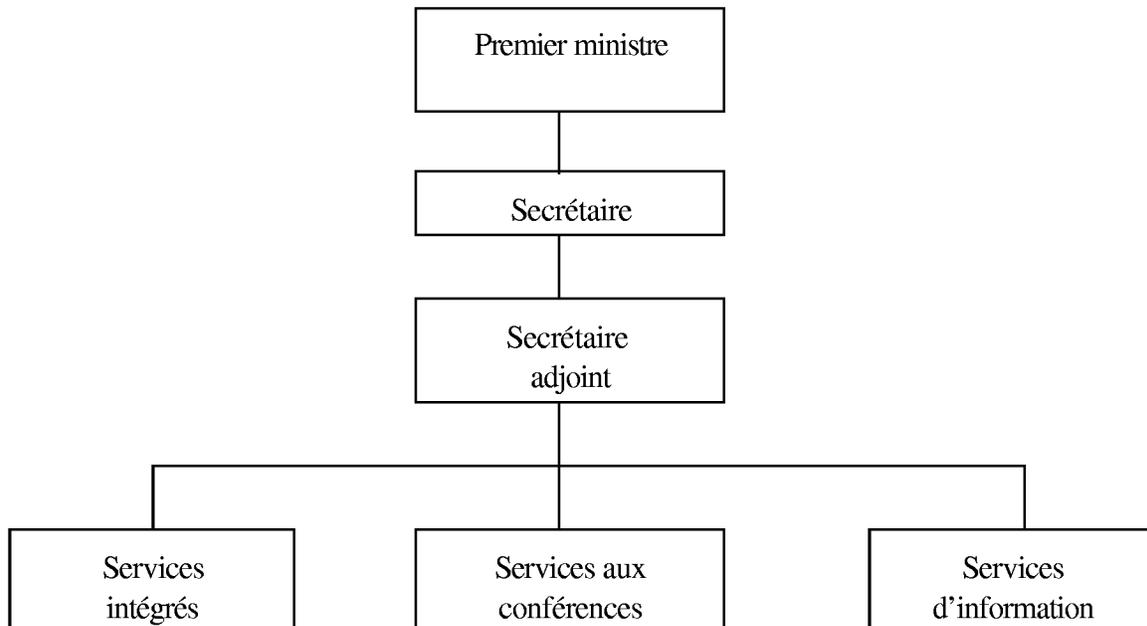
Structure de l'organisation

De ses bureaux à Ottawa, le SCIC assure des services de conférences partout au pays où se tiennent des réunions intergouvernementales. Le Secrétaire, qui est le principal dirigeant, est nommé par le gouverneur en conseil après consultation des premiers ministres provinciaux. L'organisation rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

L'organisation comporte les sous-activités suivantes :

- Les Services aux conférences qui consistent en quatre équipes organisées de manière à fournir des services d'administration, de soutien et d'aide technique aux différentes réunions intergouvernementales dans l'ensemble du Canada;
- Les Services d'information (SI) qui voient au contrôle des documents et à la gestion des dossiers des conférences servies, aux services de consultation de la documentation publique des conférences, et au maintien d'archives intergouvernementales à l'usage des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ils fournissent en outre au SCIC et à ses clients des services de soutien en matière de technologie de l'information et s'occupent de gérer le site Web du Secrétariat;
- Les Services intégrés qui assurent au Secrétariat un soutien touchant les finances, le personnel et l'administration.

Organigramme



Partie III : Rendement de l'organisme

Contexte socio-économique

Position au sein du gouvernement

Même s'il a été désigné ministère fédéral aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Secrétariat est en réalité un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux. Non seulement les deux ordres de gouvernement contribuent-ils à son budget (voir l'annexe 2), mais en outre, son personnel se compose à la fois de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. L'organisation compte en ce moment 30 postes équivalents à temps plein. Chaque année, le Secrétaire fait rapport à tous les gouvernements. De hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux désignés par leurs premiers ministres respectifs passent en revue les activités du SCIC. Ce dernier relève du Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

Objectifs et priorités stratégiques

Le SCIC fournit des services d'administration et de soutien aux réunions des premiers ministres ainsi qu'à des réunions multilatérales de ministres, de sous-ministres ou de personnes de rang équivalent des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux ou provinciaux-territoriaux.

Défis

Il importe de signaler que le SCIC ne convoque pas de réunions intergouvernementales et qu'il ne refuse pas, en temps normal, de servir les conférences qui respectent les conditions de son mandat. L'organisme est plutôt appelé à répondre aux besoins créés par les décisions des gouvernements de se réunir pour traiter de questions nationales capitales ou d'autres points précis. **Le Secrétariat n'exerce aucun contrôle sur les décisions relatives au lieu de ces réunions, à leur nombre au cours d'un exercice donné, à leur date et à leur durée.** Le niveau des dépenses du SCIC pour chaque exercice est cependant directement touché par ces divers facteurs.

Certaines questions intergouvernementales importantes pourraient surgir et exiger un grand nombre de réunions au cours d'un exercice. Comme il est impossible de prévoir ces questions avec un quelconque degré de certitude, il se peut que des crédits supplémentaires soient requis pendant le prochain exercice pour les raisons suivantes :

- s'il faut assurer un soutien à une ronde intensive de réunions sur des dossiers nationaux clés; ou
- lorsque le nombre de conférences à servir dépasse la capacité budgétaire du SCIC.

Pour aider à couvrir les frais découlant d'un accroissement considérable de l'activité sur le plan des conférences, on a obtenu, en 2002-2003, des ressources financières additionnelles de 1 337 000 \$ sous la forme d'un budget supplémentaire des dépenses. Comme nous l'expliquons en détail plus loin, en 2002-2003, le nombre de conférences est passé de 99 à 117, soit un accroissement de 18 %.

Attentes en matière de rendement et Tableau des résultats stratégiques

Le programme unique du SCIC est axé sur la poursuite du processus plutôt que sur les résultats. Le SCIC doit donc être en mesure de continuer à fournir aux gouvernements des services de conférences de grande qualité. Une attention particulière est constamment accordée à l'amélioration des services qui sont déjà fournis ainsi qu'à l'adaptation et à l'exploitation, aux fins des conférences, de la technologie de pointe pour la gestion des communications et de l'information.

Tableau des résultats stratégiques

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC)		
pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	réalisation signalée à la (aux) :
dans une optique d'efficacité par rapport au coût, des services de soutien administratif spécialisés et impartiaux pour des conférences intergouvernementales de niveau supérieur	● la prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût	● pages 5 et 6
	● la capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai	● page 6
	● des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite des conférences	● pages 6 et 7
	● des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie	● page 7

Réalisations en matière de rendement

La prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût

Au cours des années, le Secrétariat a non seulement simplifié sa structure, mais aussi élaboré et mis en oeuvre des politiques et des méthodes souples et innovatrices destinées à améliorer la prestation de services à ses clients. Par exemple, en raison de la demande extrêmement forte visant nos services au cours de la période allant de septembre à novembre, on a recours à du personnel additionnel provenant d'autres secteurs du SCIC.

Parce que les coûts d'exploitation augmentent sans cesse et que la technologie évolue à un rythme rapide, le Secrétariat doit constamment revoir sa méthode d'exécution du programme de soutien aux conférences pour essayer de répondre aux demandes de services de ses clients, tout en gardant les frais au minimum et en continuant d'offrir des services de grande qualité.

La capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai

Ses clients transmettent habituellement une demande de service au Secrétariat environ deux mois avant la tenue d'une conférence. Au cours des dernières années, des communications améliorées et plus fréquentes avec les clients ont permis à l'organisation de pouvoir compter sur des périodes de planification encore plus longues. Néanmoins, grâce à la compétence et à l'esprit d'initiative de son personnel, le Secrétariat est parvenu à répondre à des demandes dans des délais beaucoup plus courts qui, dans certains cas, ne dépassaient pas une ou deux semaines, voire aussi peu que deux jours pour certains dossiers nationaux urgents. En outre, les excellents rapports que le SCIC a établis avec de nombreux fournisseurs au fil des ans se traduisent par des réactions extrêmement rapides lorsque le besoin s'en fait sentir et permettent habituellement d'éviter les frais supplémentaires qui sont souvent prévus pour les urgences.

Des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite des conférences

Le Secrétariat reçoit régulièrement, de la part de présidents, d'hôtes et d'organiseurs de conférences, des lettres qui font l'éloge de l'organisme et de son personnel pour leur compétence, leur professionnalisme et la qualité des services fournis. Cette rétroaction constitue un instrument fondamental pour évaluer le degré de satisfaction des clients et cerner les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent. Nous citons ci-dessous certaines lettres reçues au cours de la dernière année :

(traduction) « Mes sincères remerciements à vous et à votre personnel. Encore une fois, l'aide et la coopération du Secrétariat ont largement contribué au succès de la Réunion des premiers ministres tenue à Ottawa les 4 et 5 février 2003. »

**Claire M. Morris, sous-ministre
Affaires intergouvernementales
Gouvernement du Canada**

« Au nom du ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, M. Sylvain Simard, je tiens à vous remercier pour la qualité des services que vous avez mis à notre disposition lors de la réunion de travail spéciale des ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation qui s'est tenue à Québec, les 6 et 7 février 2003. »

Pierre Lafleur
Directeur des Affaires
internationales et canadiennes
Gouvernement du Québec

(traduction) « Encore une fois, félicitations à vous et à votre personnel pour un travail exceptionnel! Au dire de tous, la 27^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, tenue à Québec, a été une grande réussite. »

Charles C. Tretter, directeur exécutif
New England Governors' Conference, Inc.

Les séances de réflexion qui suivent une conférence et, à plus forte raison, les réunions plus complexes, constituent un élément capital de notre méthode de fonctionnement. Elles nous permettent en effet d'évaluer convenablement le rendement du Secrétariat, de discuter des difficultés rencontrées, d'examiner diverses possibilités et de proposer des mesures correctrices pour l'avenir.

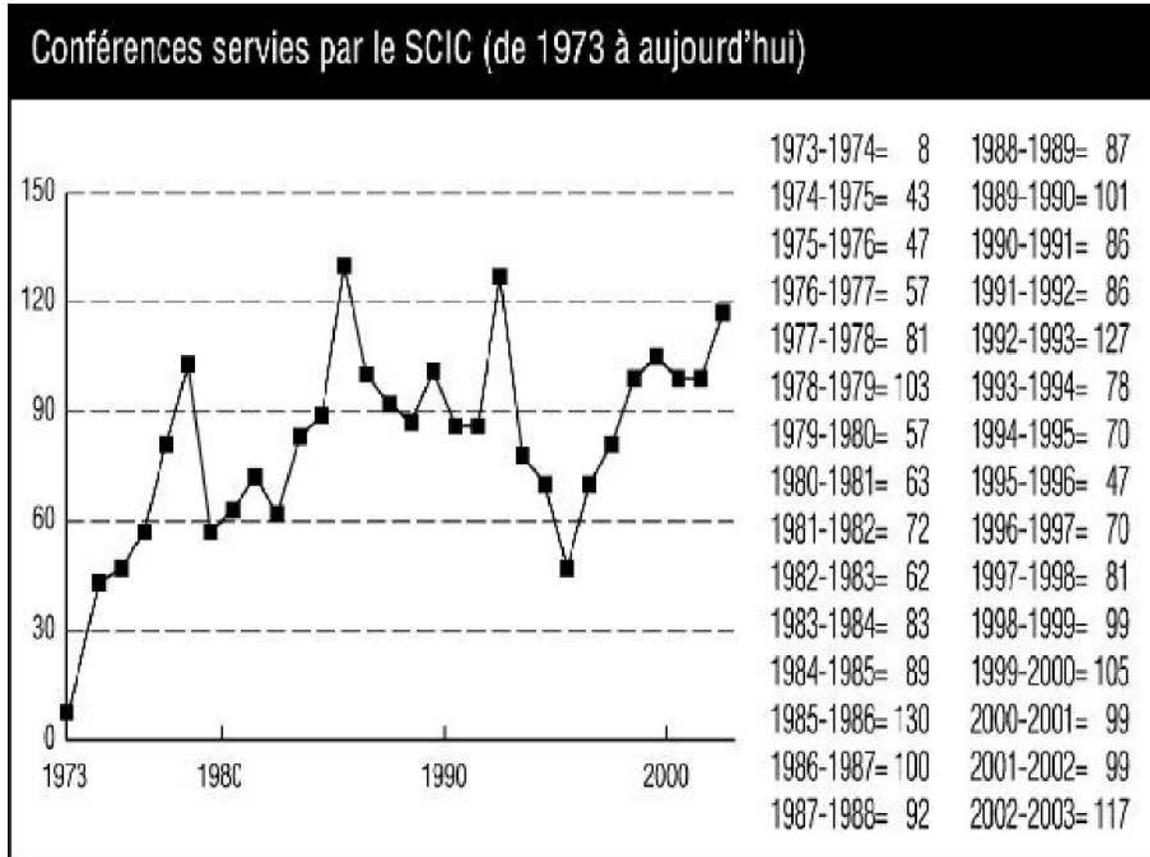
Des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie

La clientèle du Secrétariat provient de 14 gouvernements et de quelque 30 secteurs d'activité gouvernementale. Pour cette raison, nous nous efforçons de munir nos employés d'outils qui leur donneront le plus de souplesse possible et qui faciliteront la compatibilité avec la technologie qu'utilisent les divers gouvernements. Qu'ils soient portatifs ou de bureau, les ordinateurs Pentium multimédia, équipés du plus récent ensemble complet d'applications pour le traitement de texte, le tableur, la base de données et les instruments de communication, constituent l'outil de travail ordinaire de notre personnel, tant sur les lieux des conférences qu'à nos bureaux principaux.

Le site Web du Secrétariat, qui a fait l'objet, d'une part, de plus de 1 875 000 consultations au cours de l'exercice 2002-2003, soit une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente et, d'autre part, de plus de 6,1 millions de consultations depuis son établissement en juillet 1997, demeure un instrument utile pour les représentants gouvernementaux, les chercheurs et le grand public. On trouve dans ce site non seulement des renseignements fondamentaux sur le Secrétariat et ses activités, mais aussi sur les communiqués de conférences ou les communiqués de presse qui y sont versés dès qu'ils sont rendus publics sur les lieux des conférences. Notre site Web est à l'adresse suivante : <http://www.scics.gc.ca>.

Services aux conférences

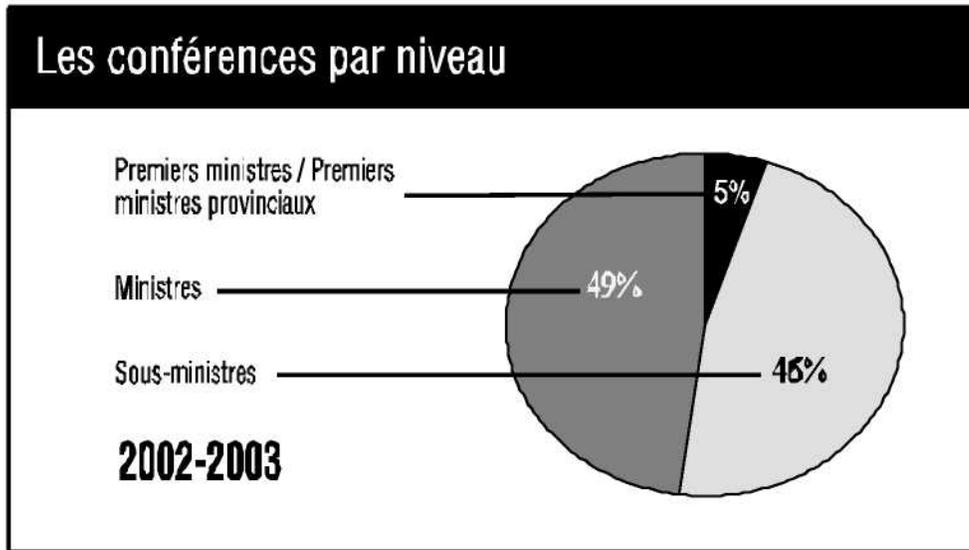
Le Secrétariat a été très occupé au cours de l'exercice 2002-2003. Il a servi en tout 117 conférences, soit 43 % de plus que sa moyenne annuelle de 82 conférences sur une période de dix ans.



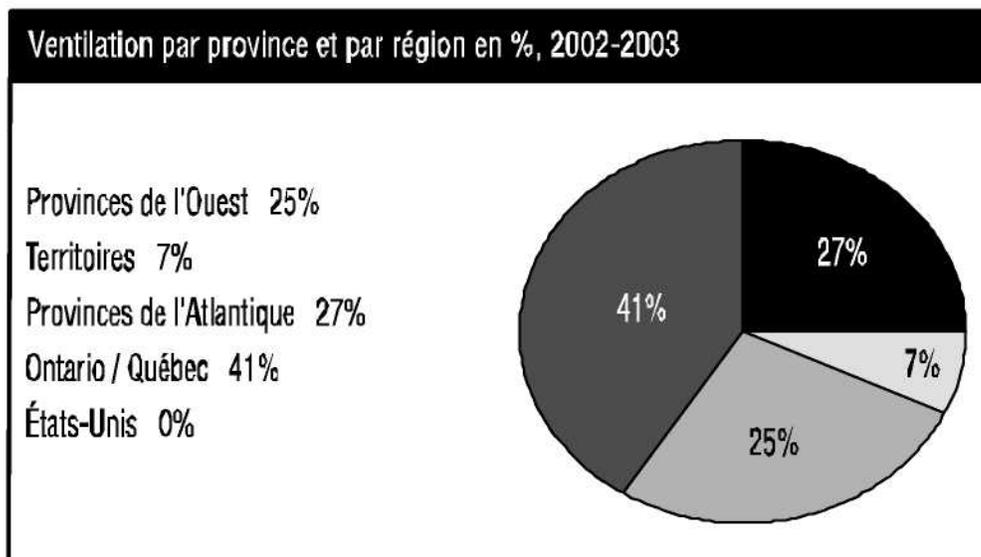
En 2002-2003, le Secrétariat a fourni des services à six réunions de premiers ministres :

- *Conférence 2002 des premiers ministres de l'Ouest*, du 4 au 6 juin à Dawson City (Yukon);
- *43^e Conférence annuelle des premiers ministres*, du 31 juillet au 2 août à Halifax (Nouvelle-Écosse);
- *27^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada*, du 25 au 27 août dans la ville de Québec (Québec);
- deux réunions provinciales-territoriales des premiers ministres, le 23 janvier à Toronto (Ontario) et du 4 au 5 février à Ottawa (Ontario);
- une réunion fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres, les 4 et 5 février à Ottawa.

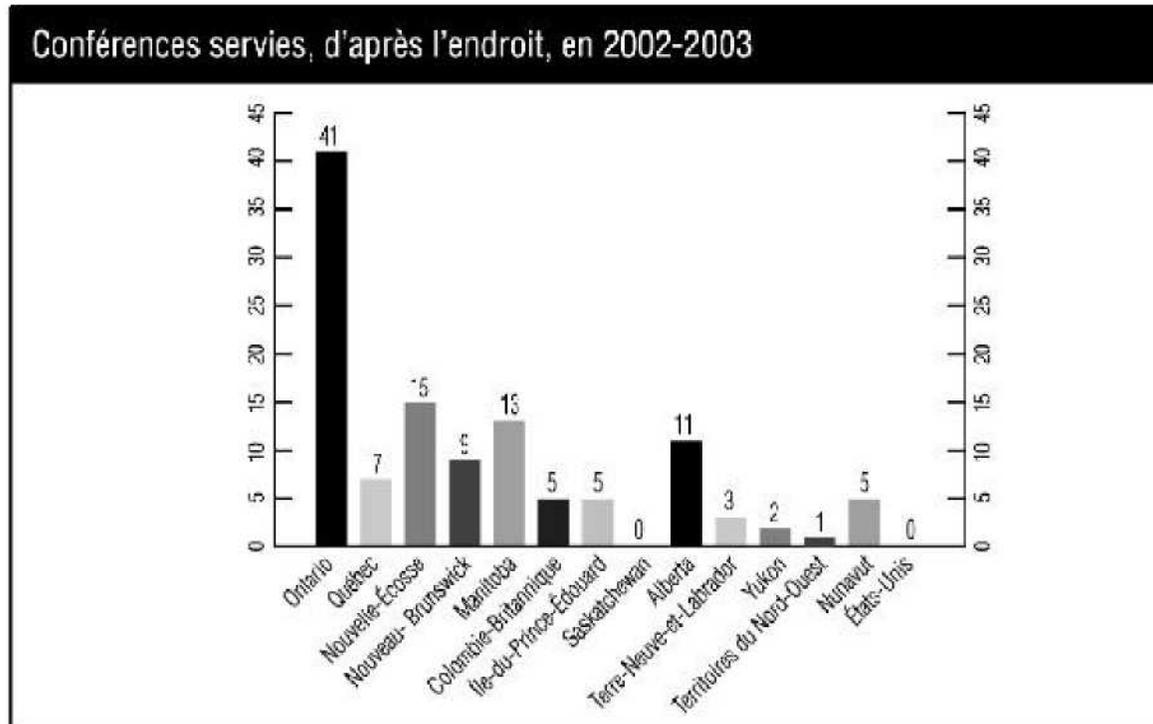
Le Secrétariat a fourni ses services à 57 conférences ministérielles et à 54 conférences de sous-ministres (soit respectivement 49 % et 46 % de toutes les réunions servies en 2002-2003).



Une ventilation par région des conférences servies par le SCIC en 2002-2003 donne 29 conférences (25 % du total) dans les provinces de l'Ouest, 32 (27 %) dans la région de l'Atlantique, 41 en Ontario et 7 au Québec (41 %), ainsi que 8 (7 %) dans les territoires.



Ventilation par province et territoire :



En 2002-2003, le secteur le plus actif pour ce qui est du nombre de conférences a été celui de la santé avec 17 conférences. Celui des ressources humaines et services sociaux en a eu 12 et celui de l'éducation 11. L'annexe 1 du rapport présente une ventilation plus complète.

Services d'information (SI)

La collection unique de documents de conférences du SCIC remonte à 1973 et s'étend à tous les secteurs d'activité intergouvernementale. Elle comporte maintenant 33 971 documents assortis ou non d'une cote de sécurité (soit 5 % de plus qu'en 2001-2002).

Nombre de documents de conférences dans les archives au 31 mars 2003	
fédéraux-territoriaux	20
fédéraux-provinciaux-territoriaux	23 693
provinciaux-territoriaux	10 258
Grand total	33 971

En 2002-2003, 1 747 nouveaux documents se sont ajoutés à cette collection. Les SI existent d'abord et avant tout pour les gouvernements. Néanmoins, le grand public peut aussi, sur demande, avoir accès aux documents non cotés.

Nouveaux documents dans les archives, 2002-2003			
Conférence par genre et niveau	Genre et nombre de documents		
fédérale-provinciale-territoriale	Cotés	Non cotés	Total
premiers ministres	2	4	6
ministres	455	122	577
sous-ministres	621	4	625
<i>sous-total</i>	<i>1 078</i>	<i>130</i>	<i>1 208</i>
fédérale-territoriale	Cotés	Non cotés	Total
premiers ministres	0	0	0
ministres	3	17	20
sous-ministres	0	0	0
<i>sous-total</i>	<i>3</i>	<i>17</i>	<i>20</i>
provinciale-territoriale	Cotés	Non cotés	Total
premiers ministres	23	48	71
ministres	225	20	245
sous-ministres	203	0	203
<i>sous-total</i>	<i>451</i>	<i>68</i>	<i>519</i>
Nombre total de nouveaux documents	1 532	215	1 747

Présentation des renseignements financiers

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Dépenses prévues 3 746 000 \$

Autorisations totales 5 319 327 \$

Dépenses réelles 5 029 705 \$

Partie IV : Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le SCIC a commencé l'année avec des autorisations de 3,7 millions de dollars. Un budget supplémentaire des dépenses de 1,6 millions de dollars a par la suite été approuvé pour aider à couvrir les frais découlant de l'accroissement du nombre de conférences et des nouvelles conventions collectives négociées. Les autorisations totales ont donc augmenté à 5,3 millions de dollars. En 2002-2003, le Secrétariat a dépensé 5 millions de dollars ou 95 % de ses autorisations totales de 5,3 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le coût net du programme du SCIC s'est élevé à 4,5 millions de dollars (Tableau financier 2), soit environ 0,14 dollars pour chaque citoyen canadien. Le coût d'un organisme intergouvernemental neutre soucieux de servir des réunions intergouvernementales de niveau supérieur dans pratiquement tous les secteurs de l'activité gouvernementale est donc modeste comparativement aux frais qu'entraînerait, en son absence, la création d'une multitude de secrétariats.

Tableaux financiers récapitulatifs

Les tableaux en question présentent des renseignements de trois ordres qui se rapportent aux éléments suivants :

- les plans au début de l'année (dépenses prévues);
- les dépenses additionnelles que le Parlement a jugé bon d'autoriser compte tenu de l'évolution des priorités et de facteurs imprévus (autorisations totales);
- les dépenses réelles (en 2002-2003).

Tableaux financiers inclus

Le SCIC est un petit organisme qui n'a qu'un seul secteur d'activité. Par conséquent, seuls les tableaux financiers suivants sont pertinents dans son cas :

Tableau 1 :	Besoins financiers par autorisation
Tableau 2 :	Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles
Tableau 3 :	Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme
Tableau 4 :	Recettes non disponibles

Tableau financier 1

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		2002-2003		
Crédit		Dépenses prévues	Autorisations totales¹	Dépenses réelles
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes				
10	Dépenses du programme	3,4	5,0	4,7
(L)	Contribution aux régimes de prestations aux employés	0,3	0,3	0,3
Total pour l'organisme		3,7	5,3	5,0
¹ Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, du budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.				

Tableau financier 2

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)				
		2002-2003		
Secteur d'activité		Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
ETP		30	30	30
Fonctionnement		3,7	5,3	5,0
Capital		0	0	0
Subventions et contributions		0	0	0
Total des dépenses brutes		3,7	5,3	5,0
Moins :				
Recettes disponibles		0	0	0
Total des dépenses nettes		3,7	5,3	5,0
Autres recettes et dépenses				
Recettes non disponibles		1,2	1,2	0,9
Coût des services offerts par d'autres ministères		0,4	0,4	0,4
Coût net du programme		2,9	4,5	4,5

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme (en millions de dollars)						
Secteur d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003			
			Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	4,0	4,4	3,7	5,3	5,0	
Total	4,0	4,4	3,7	5,3	5,0	

¹ Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, du budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau Financier 4

Recettes non disponibles (en millions de dollars)						
Secteur d'activité	Recettes réelles 2000-2001	Recettes réelles 2001-2002	2002-2003			
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles	
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes ¹	1,1	1,1	1,2	1,1	0,9	
Total - recettes non disponibles	1,1	1,1	1,1	1,1	0,9	

¹ Contributions provinciales au budget du SCIC (voir l'annexe 2 pour la ventilation).

Partie V : Autres renseignements

Liste de rapports de l'organisme

Rapport aux gouvernements, 2001-2002

Personne-ressource pour plus de renseignements :

André M. McArdle, secrétaire adjoint

Téléphone : (613) 995-2345

Courriel: amcardle@scics.gc.ca

Internet Site Web: www.scics.gc.ca

Annexe 1

Conferences Served by CICS - From April 1, 2002 to March 31, 2003									
Sector	First Ministers	F-T Ministers	F-T Deputy Ministers	FPT Ministers	FPT Deputy Ministers	Premiers	P-T Ministers	P-T Deputy Ministers	Total
Agriculture				4		1			5
Citizenship and Immigration				1		1			2
Education (*Canadian Education Statistics Council (CESC)-2) (*Joint FPT DM's meeting on Financial Assistance to Students 2)					4*		4	3	11
Emergency Preparedness					1		1		
Environment (Includes Wildlife, Endangered Species and Joint Energy and Environment)				4	2				6
Finance							1		1
Fisheries (includes Aquaculture)				4	1				5
Health (includes Seniors and Joint Health and Environment)				4	7		2	4	17
Heritage (includes Culture & Heritage and Francophone Affairs)				2		1			3
Housing					1		1		2
Human Resources and Social Services (Includes Labour)				4	3		3	2	12
Industry (includes Innovation, Joint Innovation and Trade, Tourism, Internal Trade and Consumer Affairs)				3	3		1		7
Intergovernmental Affairs	1					5	1	1	8
Justice and Solicitor General (includes Chief Coroners and Chief Medical Examiners)				1	4		1	3	9
Local Government (includes Urban Regional Research (CURR))							2	2	4
Native / Aboriginal Affairs				1	1				2
Natural Resources (includes Mines, Energy and Mines and Forestry)		1		3	1		5		
Northern Development				1		1			
Public Works & Government Administration (includes Public Service Commissioners*, Public Works and Public Trustees and Boarders)					3		3		
Sports and Recreation				2	4		2		8
Status of Women		1			1		2		
Trade (see Industry)									
Transport		1			2		3		
TOTAL	1	1		36	38	5	20	16	117

Annexe 2

Tableau financier - Contributions provinciales au budget du SCIC (en milliers de dollars)											
Population selon le recensement de 2001		2002-2003									2003-2004 À relier dans la prochaine facture
		Budget principal des dépenses				Contribution reçue					
	%	Montant ² partagé	Ajustement budgétaire 2001-2002	Ajustement ⁵ recensement décennal 2001	Contri- bution prévue ³	Montant ² partagé	Plus: Ajustement budgétaire 2001-2002 ⁴	Ajustement ⁶ recensement décennal 2001	Total facturé	Contri- bution réelle	Ajustement budgétaire ⁵ 2002-2003
Total, Budget/ Dépenses		3 746,0	836,2		4 582,2	5 029,7	737,3		5 767,0		1 628,9
Moins : contribution fédérale ¹		2 254,5	547,3	-20,7	2 781,1	2 987,7	448,4	-20,7	3 415,4		1 975,6
Contribution provinciale totale		1 491,5	288,9	20,7	1 801,1	2 042,0	288,9	20,7	2 351,6		550,4
Terre-Neuve-et- Labrador	1,7	25,3	4,9	-5,9	24,3	25,3	4,9	-5,9	24,3	24,3	9,3
Nouvelle- Écosse	5,0	44,7	8,7	-4,4	49,0	44,7	8,7	-4,4	49,0	49,0	16,5
Nouveau- Brunswick	2,4	35,8	6,9	-4,4	36,3	35,8	6,9	-4,4	36,3	33,3	13,2
Île-du-Prince- Édouard	0,5	7,5	1,4	0,0	6,9	7,5	1,4	0,0	8,9	3,9	2,8
Québec	24,2	580,9	69,9	0,0	650,7	360,8	69,9	0,0	430,7	131,3	133,2
Ontario	35,2	539,3	110,4	16,2	696,2	569,6	110,4	13,2	696,2	355,6	210,3
Manitoba	5,7	55,2	10,7	0,0	65,9	55,2	10,7	0,0	65,9	50,0	20,4
Saskatchewan	3,3	49,2	9,6	-4,4	54,4	49,2	9,6	-4,4	54,4	54,4	18,1
Alberta ⁷	9,9	147,6	28,6	8,9	185,1	147,6	28,6	8,9	185,1	130,0	54,5
Colombie- Britannique	13,1	136,3	37,8	14,7	247,8	195,3	37,9	14,7	247,8	95,0	72,1
Total	100,0	1 491,5	288,9	20,7	1 801,1	1 491,5	288,9	20,7	1 801,1	916,8	550,4

Notes:

¹ La contribution fédérale comprend 50 % du budget de fonctionnement/des dépenses plus les régimes de prestations aux employés fédéraux, les frais de traduction, les services aux locataires, le capital et le manque à gagner découlant de quotes-parts provinciales particulières ou non réglées.

² Les contributions provinciales sont calculées en fonction du nombre d'habitants d'après les données du recensement de 2001.

³ Le gouvernement fédéral comble automatiquement le manque à gagner imputable à des contributions provinciales particulières ou non réglées.

⁴ Le Secrétariat a obtenu un budget supplémentaire de 836 200 \$ en 2001-2002. De ce montant 737 300 \$ ont été dépensés et la somme de 266 900 \$ est facturée aux provinces.

⁵ L'ajustement budgétaire est la différence entre la somme facturée et la quote-part fondée sur les dépenses réelles en 2002-2003.

⁶ Ajustement qui résulte de l'application des données du recensement de 2001 aux quotes-parts provinciales de 2001-2002.

⁷ Une somme de 55 100 \$ a été reçue en avril 2003. Cette province a donc réglé entièrement sa quote-part pour l'année 2002-2003.